



RAPPORT D'ACTIVITE DE RHONALPENERGIE-ENVIRONNEMENT

- ANNEE 2000 -

10 rue des Archers, 69002 Lyon
Tél 04 78 37 29 14 –Fax 04 78 37 64 91
International : Tél (33) 4 78 37 29 14 –Fax (33) 4 78 37 64 91
<http://www.raee.org>
e-mail : raee@raee.org

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
I LE CONTEXTE – QUELQUES EVENEMENTS AYANT MARQUE LES DOMAINES DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN 1999.....	4
II VIE DE L'ASSOCIATION.....	6
III ACTIONS GENERALES ET ACTIONS STRUCTURANTES.....	7
III.1 OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE.....	7
III.2 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADT).....	8
III.3 AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE.....	8
III.3.1. A.L.E. du Grand Lyon.....	8
III.3.2. A.L.E. de l'agglomération grenobloise.....	8
III.4 EMPLOI, ENERGIE ET ENVIRONNEMENT : DISPOSITIF ARPEGE.....	9
IV UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	11
IV.1 BILAN ET PLANIFICATION ENERGETIQUE.....	11
IV.1.1 Alimentation électrique du bassin Annecien.....	11
IV.1.2 ZAC du ROVALTAIN.....	12
IV.1.3 Lyon Confluence.....	12
IV.1.4 SYDER.....	12
IV.2 PILOTAGE D'ETUDES ENERGETIQUES PREALABLES.....	12
IV.3 GESTION COMPTABLE DE L'ENERGIE ET EVALUATIONS.....	12
IV.3.1 GELYCO (logiciel de Gestion Energétique des Lycées et Collèges).....	12
IV.3.2 Programmes pluriannuels.....	13
IV.4 COGENERATION.....	13
IV.4.1 Petite cogénération.....	14
IV.4.2 Diffusion de la connaissance sur la petite cogénération.....	14
IV.4.3 Projets de réalisation en région Rhône-Alpes.....	15
IV.5 CHAUFFAGE URBAIN.....	15
IV.5.1 Classement des réseaux de chaleur.....	15
IV.5.2 Création d'une structure de promotion du chauffage et froid urbain.....	16
IV.5.3 Séminaire sur les petits réseaux de chaleur.....	16
IV.5.4 Développement des réseaux de chaleur en région Rhône-Alpes.....	17
V ENERGIES RENOUVELABLES.....	17
V.1 ACTIONS GLOBALES, ANIMATION.....	17
V.2 SOLAIRE.....	17
V.3 BIOMASSE.....	19
V.3.1 Bois-énergie.....	19
V.3.2 Biogaz.....	21
V.4 MICROHYDRAULIQUE.....	22
V.5 EOLIEN.....	22
VI MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX.....	22
VI.1 ACTIONS GENERALES.....	22
VI.2 OPERATIONS PARTICULIERES.....	24
VI.2.1 Approche environnementale.....	24
VI.2.2 Bois-énergie.....	24

VI.2.3	Pilotage de campagnes d'études énergétiques.....	25
VI.2.4	Actions de formation et mission d'expertise.....	25
VI.2.5	Microhydraulique.....	26
VII	ENVIRONNEMENT.....	26
VII.1	DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDAS 21 LOCAUX.....	26
VII.2	QUALITE DE L'AIR.....	29
VII.3	AUTRES ACTIONS.....	30
VIII	ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION.....	31
VIII.1	UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE : FORMATION, INFORMATION ET PARTICIPATION A DES RESEAUX.....	31
VIII.2	ACTIONS D'INFORMATION ET DE PROMOTION DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	31
VIII.3	ACTIONS GENERALES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	32
VIII.4	FORMATION.....	32
IX	ACTIONS MENEES A L'ECHELON NATIONAL ET EUROPEEN.....	33
IX.1	ENGAGEMENT DANS LES RESEAUX NATIONAUX ET EUROPEENS...	33
IX.2	MISSIONS EN RHONE-ALPES SOUTENUES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE.....	35
IX.3	PARTICIPATION A DES PROJETS EUROPEENS COMME PARTENAIRE.....	35
IX.4	MONTAGE DE PROJETS EUROPEENS EN 2000.....	37

I. LE CONTEXTE – QUELQUES EVENEMENTS AYANT MARQUE LES DOMAINES DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN 2000

Au niveau international, la conférence mondiale sur le changement climatique (COP 6) s'est tenue à La Haye du 13 au 24 novembre 2000 ; elle avait été précédée par une conférence préparatoire à Lyon du 4 au 15 septembre. La conférence de La Haye s'est terminée sur un échec. Aucun accord n'a pu être trouvé entre l'Europe et les Etats-Unis en particulier.

Des tensions importantes ont eu lieu en septembre 2000 sur les cours mondiaux du pétrole, portant le coût du baril jusqu'à 35 dollars. Cela a engendré une hausse immédiate des prix à la consommation des carburants et des combustibles (fioul domestique, fioul lourd) et une hausse différée des combustibles gazeux (gaz naturel). Les chauffages urbains utilisant ces combustibles ont aussi subi une hausse importante de leurs prix de vente de chaleur (20 à 40 % sur un an).

Au niveau européen, la Commission Européenne a poursuivi sa restructuration en particulier au niveau de la D.G. TREN qui regroupe désormais l'ancienne DGXVII (Energie) et l'ancienne DG VII (Transports). La DG XI continue à s'occuper directement de l'environnement et a en charge la mise en place des politiques européennes pour respecter les engagements de l'Union Européenne dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le programme cadre Energie regroupant les programmes SAVE, ALTENER et SYNERGIE a été poursuivi. La Commission souhaite que les propositions qui lui seront désormais adressées soient plus importantes. Une réflexion est en cours sur la fusion de SAVE et ALTENER et leur poursuite au-delà de 2003.

Le premier appel d'offre du programme LIFE III-Environnement qui avait eu lieu fin 1999 a été annulé et renouvelé pour septembre 2000.

Le projet de directive européenne sur la production d'électricité à partir des énergies renouvelables a été présenté à nouveau en 2000 et soumis au Parlement Européen et aux Etats Membres.

A la suite du Livre Blanc sur les Energies Renouvelables, la Commission Européenne a lancé une campagne de démarrage qui précise des objectifs pour 2003 et qui invite les collectivités et les gros organismes à signer des chartes d'engagement.

Au niveau national, la loi sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité a été promulguée le 10 février 2000 ; une trentaine de

décrets d'application sont prévus ; 9 ont été publiés en 2000, concernant essentiellement la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité) qui a été mise en place officiellement le 30 mars 2000.

La loi sur la modernisation du service public du gaz et le développement des entreprises gazières n'aura pas été adoptée en 2000. Cependant, Gaz de France a ouvert son réseau de transport le 10 août, pour permettre aux consommateurs éligibles d'acheter librement le gaz naturel. Par ailleurs, le plan national de desserte gazière a été publié le 11 avril 2000.

Depuis l'adoption de la loi sur l'intercommunalité en 1999, six communautés d'agglomération ont été créées en Rhône-Alpes et une vingtaine de communautés de communes. Ces nouvelles structures auront des conséquences sur les bons niveaux d'impulsion et de décision pour les politiques communales d'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Sur le plan fiscal, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) applicables aux grosses entreprises a été élaborée en 2000. Elle devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le taux de TVA a été ramené à 5,5 % sur les abonnements domestiques au gaz ou à l'électricité. La baisse n'a pour l'instant pas été appliquée aux abonnements de chauffage urbain.

En janvier 2000, le Premier Ministre a présenté le Programme national de lutte contre le changement climatique élaboré par la MIES (Mission Interministérielle de l'Effet de Serre) avec un objectif de 11 % de réduction d'ici 2010.

Plusieurs rapports ont été réalisés et publiés cette année :

- étude économique et prospective sur la filière nucléaire à l'horizon 2050 (Jean-Michel CHARPIN, Benjamin DESSUS et René PELLAT) en juillet 2000.
- stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergies renouvelables en France, par le député Yves COCHET, en septembre 2000.

Le C.P.E.R. (Contrat de Plan Etat Région) a été signé en Rhône-Alpes en mars 2000. La convention connexe Etat-Région-Ademe doit être approuvée fin 2000 et signée consécutivement.

L'ADEME a mis en place courant 2000 le plan Soleil en collaboration avec certaines régions françaises comme Rhône-Alpes. Les plans existants sont poursuivis (EOLE 2005, Plan Bois-Energie et Développement Local).

II. VIE DE L'ASSOCIATION (résumé)

Rhônealénergie-Environnement a tenu cinq réunions de Conseil d'Administration et d'Assemblées Générales en 2000 permettant à ses membres de participer à l'administration de l'association. Ces réunions ont permis des échanges de points de vue sur les idées et les intérêts des participants ; cela a contribué à une meilleure définition et pertinence de l'action conduite par l'équipe opérationnelle de l'agence.

L'association compte aujourd'hui 38 membres représentés par 45 personnes.

Dans les nouveaux membres, l'association a accueilli l'Agence Locale de l'Energie du Grand Lyon et l'A.P.D.D. (Association des Pratiques du Développement Durable).

III ACTIONS GENERALES ET ACTIONS STRUCTURANTES

III.1. OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE

Nouveau service public de l'électricité

Le RARE (Rhônealénergie-Environnement, Arene PACA, Arene NPdC, APCEDE) a rencontré le 26 avril les représentants de la DIGEC chargés de l'élaboration des décrets relatifs à la loi n° 2000-108 du 10/2/2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité afin de se présenter, de mieux comprendre les circuits décisionnels et de faire part de ses propositions.

Dans le cadre de la mise en place de la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité), le RARE a répondu à des consultations pour avis sur les modalités d'accès au réseau, notamment dans l'optique de la tarification de proximité, et sur le programme d'investissement du RTE (Réseau de Transport de l'Electricité).

Un groupe régional, réunissant la DRIRE, l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, des syndicats d'électrification, des agences locales de l'énergie, AMORCE, le CLER, le groupe énergie des IVF et Rhônealénergie-Environnement a été constitué afin de suivre les conséquences de la loi électricité sur les collectivités locales (notamment tarifs sociaux, financement de la maîtrise de la demande d'électricité après compteur, concessions, ...). Ce groupe s'est réuni trois fois d'avril à octobre.

III.2. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADT)

Rhônealénergie-Environnement participe aux réunions d'élaboration du SRADT Transports (participation aux ateliers de travail de juillet et d'octobre), et va envoyer une contribution reprenant les travaux sur l'effet de serre en région.

Rhônealénergie-Environnement a participé en juillet à la réunion du SRADT sur les Espaces Naturels à Grenoble. L'idée d'une approche spécifique du milieu rural et des milieux sensibles comme les Parcs naturels régionaux y a été défendue. Dans le domaine de l'énergie, cela pourrait se traduire par la construction de nouveaux outils pour une véritable prise en compte de l'approche territoriale et transversale.

III.3. AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE

III.3.1. A.L.E. du Grand Lyon

L'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Locale de l'Energie du Grand Lyon s'est tenue le 10 janvier 2000. Une deuxième assemblée générale a eu lieu en février, au cours de laquelle a été élu le Président (M. Claude PILLONEL), les vice-présidents et le bureau, et a été nommé le Directeur (M. Philippe DUVAL).

Le démarrage de l'activité de l'Agence Locale de l'Energie du Grand Lyon a été retardé à cause d'une contestation de la délibération du Grand Lyon par la Préfecture ; après concertation et levée des réserves, l'agence a devenue opérationnelle à partir de septembre. Quelques actions ont pu déjà démarrer. Une technicienne, Mme Normand, a été recrutée. Trois emplois jeunes du Grand Lyon ont été mis provisoirement à disposition de l'agence. Le partenariat avec la Ville de Glasgow (Ecosse), n'a pas pu être mis en œuvre. L'agence rejoindra un autre groupe d'agences en cours de création.

III.3.2. A.L.E. de l'agglomération grenobloise

Rhônealénergie-Environnement est membre de l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise. A ce titre, elle participe régulièrement aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales de cette structure.

En 2000, Rhônealénergie-Environnement est plus particulièrement intervenue dans le comité de pilotage de l'étude de planification énergétique locale pilotée par l'ALE et dans des réunions d'information auprès des collectivités locales de l'agglomération grenobloise sur divers thèmes comme la cogénération, l'ouverture des marchés de l'énergie, etc... Une autre intervention a été faite en liaison avec l'ALE auprès de la commission environnement de la METRO sur le thème du développement durable.

III.4. EMPLOI, ENERGIE ET ENVIRONNEMENT : DISPOSITIF ARPEGE

Le dispositif ARPEGE a maintenant une année d'existence.

Les partenaires de cette opération sont la Région Rhône-Alpes, l'ADEME, la DIREN, Territoire Emplois Environnement Rhône-Alpes et les CNFPT de Lyon et de Grenoble et l'AFPA Vénissieux.

Les structures relais sur les différents départements sont l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise, l'Ageden, l'Asder, le Cédial, Energies-Environnement 74, Hélicanthe, Hélios, Polénergie et Rhônalpénergie-Environnement.

Rhônalpénergie-Environnement assure la coordination du dispositif.

La prospection

Les cibles de cette opération sont les suivantes :

1. Les communes, les syndicats de communes, les communautés de communes, les Contrats Globaux de Développement ;
2. Les bailleurs sociaux et les associations dont le domaine d'intervention est l'habitat ;
3. Les établissements du secteur sanitaire et social.

D'autres types de structures sont apparues comme susceptibles de recruter des emplois jeunes dans le secteur énergétique :

1. Les universités,
2. Les Conseils généraux,
3. Les représentations départementales de la Poste,
4. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation.

Récapitulatif des créations de poste :

Type de structure	Communes, syndicat et communautés de communes	Associations du Cler Rhône-Alpes	Hôpitaux	Bailleurs	Autres	Totaux
Postes créés avant octobre 99	22	13	0	2	6	43
Postes créés entre octobre 99 et octobre 2000	15	11	1	2	6	35
Postes réorientés	6				3	9
Postes en projet	35	0	5	6	3	49
Totaux	78	24	6	10	18	136

Le temps de création des postes est relativement long, il est effectivement de 4 mois.

Les résultats de la prospection montrent que le secteur sanitaire et social est le plus difficile à mobiliser pour le recrutement des emplois jeunes énergie.

L'animation du réseau des emplois jeunes

Des réunions thématiques à l'attention des emplois jeunes ont lieu dans les différents départements. Elles mobilisent en général une vingtaine d'emplois jeunes. Des intervenants extérieurs sont conviés à ces réunions.

Les thématiques débattues concernent l'énergie mais aussi la gestion de l'eau et des thèmes généraux comme le contrat de travail.

La participation des emplois jeunes à ces réunions est bonne.

Les formations des emplois jeunes

Des sessions de formation ont été organisées fin novembre et début décembre 2000, d'autres le seront début janvier 2001, sur la maîtrise de l'énergie dans les collectivités locales de Rhône-Alpes et sur les énergies renouvelables et les nouvelles technologies.

Elles devraient permettre la formation d'environ 30 personnes.

La professionnalisation

Rhônealénergie-Environnement et l'AFPA Rhône-Alpes ont élaboré pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement des fiches référentiels métiers "d'Economies de Flux" et "d'Ambassadeur de l'Energie".

Ces fiches seront validées en 2001 sur le terrain en Rhône-Alpes.

Réseau pour la création d'emplois jeunes énergie

Rhônealénergie-Environnement et le Cler national ont impulsé "un groupe de travail" sur la création des emplois jeunes énergie.

La première réunion de ce groupe a eu lieu le 14 septembre 2000 à Lyon.

Une deuxième réunion s'est déroulée à Lille le 23 novembre 2000. Elle a été organisée par l'ARE Nord Pas de Calais.

Projet du Secrétariat à l'Economie Solidaire

Le Secrétariat a sollicité Rhônealénergie-Environnement pour devenir expert sur les projet concernant l'énergie. Rhônealénergie-Environnement a répondu favorablement à cette demande.

Projet ARRA H.L.M

L'ARRA H.L.M souhaite la mise en place de chef de projet maîtrise des charges au sein des bailleurs de Rhône-Alpes. Rhônealénergie-Environnement participe au comité de pilotage et participe au groupe de travail sur ce projet.

Une action commune de communication Rhônealénergie-Environnement et ARRA H.L.M devrait avoir lieu concernant les 2 actions.

IV. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

IV.1. BILAN ET PLANIFICATION ENERGETIQUE

Le bilan énergétique régional, actualisé en 1999, a été diffusé en 2000 et a servi de base au premier bilan régional des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

Des interventions et des propositions plus locales de l'agence ont été faites au cours de l'exercice 2000.

Rhônealénergie-Environnement a participé aux travaux de l'observatoire savoyard de l'énergie, pour l'élaboration du document annuel. L'observatoire n'a pas inclus en 2000 d'actualisation du bilan énergétique régional.

IV.1.1. Alimentation électrique du bassin Annecien

L'agence régionale a participé aux réunions du groupe de travail (EE 74, INESTENE) chargé de faire des propositions de maîtrise de la demande d'électricité et de production délocalisée pour sécuriser l'alimentation électrique du bassin annecien (quatre réunions en 2000).

IV.1.2. ZAC du ROVALTAIN

A la demande de ROVALTAIN (26) (Syndicat d'aménagement regroupant les communes de Romans, Valence et Tain l'Hermitage), une proposition d'étude de l'intégration le plus en amont possible de la demande d'énergie et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre a été faite. Elle concernait une zone d'aménagement concertée contiguë à la nouvelle gare (TGV) de Valence.

IV.1.3. Lyon Confluence

Dans le cadre du projet Lyon-Confluence, une réunion a permis à Rhônalénergie-Environnement de présenter à la SEM d'aménagement des propositions pour intégrer une démarche de planification énergétique locale, dans une optique de développement durable.

IV.1.4. SYDER

Il a été proposé au SYDER, en mars 2000, une étude de développement du bois-énergie en complément d'une étude en cours sur des réseaux électriques en contrainte. La finalisation de cette dernière étude dans le cadre du FACE (réunion le 31 mai, rapport définitif fin août et décision du FACE) était nécessaire avant de poursuivre. Une proposition définitive d'assistance et de cahier des charges va pouvoir être faite au SYDER.

IV.2. PILOTAGE D'ETUDES ENERGETIQUES PREALABLES

L'audit énergétique global de Groisy (74) a été remis en début d'année 2000.

La commune de Mions (69) a effectué une démarche de renégociation de ses contrats de chauffage qui est maintenant terminée et va lancer un audit énergétique global.

Les communes de Rillieux (69), Genas (69) et Cruas (07) ont entamé un audit énergétique global.

L'étude de maîtrise de la demande d'électricité à la Bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon a été remise en juillet 2000.

IV.3. GESTION COMPTABLE DE L'ENERGIE ET EVALUATIONS

IV.3.1. GELYCO (logiciel de Gestion Energétique des Lycées et Collèges)

Un groupe de travail pour la remise à niveau du logiciel (comprenant des représentants de la Région et des Départements) a finalisé ses travaux de définition du cahier des charges. La consultation de sociétés spécialisées dans le développement de logiciels a eu lieu cet été. Le développement du logiciel doit

être lancé avec l'accord de la Région et des Départements qui cofinancent cette action.

IV.3.2. Programmes pluriannuels

Deux contacts pluriannuels se sont poursuivis en 2000 :

- L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie des collèges publics du Rhône, confiée par le Conseil Général, auquel des propositions d'actions ont été faites pour des diagnostics thermiques et des diagnostics électriques pour les plus mauvais consommateurs (ratios élevés).

Les principaux résultats de cette enquête sont : une stabilisation des consommations de chauffage, ainsi qu'une baisse de la dépense d'électricité, due à la baisse des prix et à la stabilisation des consommations.

- Le bilan annuel des économies d'énergie réalisées sur les bâtiments communaux de la ville de Lyon ayant fait l'objet de travaux d'amélioration thermique.

Les résultats montrent que pour la plupart des bâtiments, les économies réelles sont conformes aux prévisions (soit en moyenne 20 %), voire légèrement supérieures. Seuls quelques bâtiments spécifiques, ayant vu leur utilisation sensiblement modifiée (notamment les piscines) n'atteignent pas les objectifs. La récente augmentation du coût des énergies conforte l'intérêt de cette démarche. La consommation d'électricité quant à elle continue à augmenter, la baisse des tarifs compensant juste cette augmentation au point de vue financier.

Cette action arrivait à échéance cette année. La ville de Lyon a demandé de nouvelles propositions à l'agence pour poursuivre ce type d'analyse sur son patrimoine.

IV.4. COGENERATION

Suite au vote de la loi sur le nouveau service public de l'électricité en février 2000, les décrets en vigueur, servant de base pour les deux contrats de rachat d'électricité produite à partir de la cogénération, sont devenus caduques. Le Ministère de l'Industrie a considéré que la base légale pour maintenir l'obligation d'achat de l'électricité produite par cogénération était inexistante. Cette position a été contestée par le Club Cogénération qui fait référence à l'obligation d'achat d'électricité inscrite dans l'article 10 de la loi. Néanmoins le Ministère a maintenu sa position et les certificats de conformité ne sont plus délivrés. Ceci a causé un quasi-arrêt d'installations de cogénération aussi bien de moyen que de petite puissance. Même dans le cas d'un changement de puissance d'une petite cogénération à la suite d'une optimisation économique, un nouveau certificat n'a pas pu être attribué, ce qui entraîne l'arrêt de cette installation après un fonctionnement d'un an seulement.

Les discussions sur les décrets et les arrêts d'application de la loi du service public d'électricité sont toujours en cours. Une première version des caractéristiques techniques des installations de cogénération est sortie. Par contre les conditions de rachat de l'électricité produite par cogénération et par les ENR est encore en préparation. Sans ses arrêtés le développement de la cogénération restera en stand-by. Par ailleurs l'évolution du prix du gaz rend les installations moins rentables ou même pas du tout.

IV.4.1 Petite cogénération

Suite à l'intérêt manifesté par plusieurs partenaires de Rhônalénergie-Environnement concernant la mini et micro-cogénération, un groupe de travail restreint s'est constitué. Plusieurs réunions ont eu lieu cette année. Les sujets suivants ont été abordés :

- l'évolution du cadre réglementaire de la petite cogénération en France,
- les modules de cogénération disponibles sur le marché dans la tranche de puissance en dessous de 215 kW électriques.
- l'identification des obstacles à la pénétration de la mini et micro-cogénération et les mesures envisageables pour les surmonter

Une réflexion a ensuite été lancée afin de mieux faire connaître la petite cogénération et la cogénération en général et différents types d'actions ont été proposés :

- création d'une base de données sur les cogénérations existantes en région Rhône-Alpes,
- voyages d'études ciblés sur la petite cogénération en Suisse ou en Allemagne et structuration des pré-études à l'aide des logiciels.

Par ailleurs, un programme est en train d'être élaboré concernant la micro-cogénération (< 36 kW). Il devrait permettre d'acquérir de nouvelles références en Rhône-Alpes. Ceci peut comprendre la cogénération classique avec un moteur ou prendre en compte aussi les nouvelles filières en train d'arriver sur le marché comme la pile à combustible, le moteur stirling ou la cogénération au bois.

IV.4.2 Diffusion de la connaissance sur la petite cogénération

- Lors des «jeudis après-midi», organisé par l'Agence Locale de l'Energie de Grenoble, Rhônalénergie-Environnement a présenté au mois de mai les différentes technologies disponibles concernant la petite cogénération avec l'accent mis sur le concept de module de cogénération.
- A l'occasion d'une réflexion sur le développement du réseau de chaleur de Saint-Jean-en-Royans dans le Parc naturel régional du Vercors, la visite d'une petite installation de cogénération au bois (250 kW sur fluide thermique

suivant le cycle organique de Rankine) a été organisée en Suisse à Bière le 23 juin.

- Sur l'invitation du groupe régional énergie des IVF l'intégration de la cogénération dans un futur proche dans les différentes fonctions d'une commune a été présentée le 9 novembre à Genève.

IV.4.3 Projets de réalisation en région Rhône-Alpes

L'agence a suivi trois études de faisabilité portant sur des installations de cogénération d'une puissance inférieure à 100 kW électriques. Compte tenu de l'actuelle incertitude sur la rémunération de l'électricité renvoyée sur le réseau, le dimensionnement s'oriente plutôt vers une autoconsommation de l'électricité et de la chaleur produite. Les décrets d'application de la loi sur le nouveau service public de l'électricité concernant la rémunération de l'électricité produite à partir d'une installation de cogénération prennent du retard. Un autre frein important est l'envol des prix du gaz.

IV.5. CHAUFFAGE URBAIN

IV.5.1. Classement des réseaux de chaleur

Lors d'une réunion de travail organisée par AMORCE et l'association des maîtres d'ouvrage de réseaux de chaleur avec géothermie (AGÉMO) fin février à Cachan et Fresnes, la démarche de classement d'un réseau de chaleur a été présentée. L'intérêt d'une telle démarche ne réside pas tellement dans l'objectif de créer des zones avec obligation de raccordement mais plutôt dans l'initiation d'un processus de coordination des réseaux d'énergie présents dans une commune. Ceci afin de permettre un développement plus rationnel. Dans la loi sur l'air et le décret d'application paru mi 1999 la procédure de classement comporte plusieurs niveaux qui sont facultatifs et qui n'aboutissent pas forcément à l'obligation de raccordement.

Deux conditions sont à remplir par un réseau de chaleur avant de pouvoir commencer la procédure de classement :

- au moins 50% de la chaleur distribuée doivent être produits par cogénération, par incinération des ordures ménagères ou par des sources d'énergies renouvelables comme le bois.
- le coût de la chaleur pour le client est comparable aux systèmes concurrentiels disponibles.

La ville de Fresnes s'est engagée à commencer la procédure de classement de son réseau cette année. En région Rhône-Alpes quelques communes et leurs

concessionnaires ou fermiers ont commencé à se pencher sur la question de classement comme la Compagnie de Chauffage de Grenoble.

IV.5.2. Création d'une structure de promotion du chauffage et froid urbain

Dans le cadre de la participation de Rhônalpénergie-Environnement dans le groupe français de marketing chauffage et froid urbain, une mission exploratoire pour analyser les conditions de création d'une structure conséquente pour la promotion du chauffage urbain en France a été lancée au printemps. Le projet a mis en avant les objectifs suivants :

- animer les actions de promotion et de communication vers les usagers des réseaux de chaleurs ;
- passer d'une stratégie passive à une stratégie active ;
- fédérer dans une structure ouverte l'ensemble des acteurs dans une dynamique de progrès.

Plusieurs réunions de travail ont permis d'affiner la conception de la structure et sa complémentarité avec les acteurs déjà existants sur le terrain et son fonctionnement. La décision de lancer la création d'une association de promotion des réseaux de chaleur a été prise en juin. Le comité provisoire, constitué de 12 membres s'est réuni le 20 juin à Paris.

Un projet de statuts de la future association a été présenté et discuté. Un budget prévisionnel d'environ 1,2 MF a été avancé ; il sera équilibré par des cotisations et un soutien spécifique de l'ADEME. Ceci permettra d'embaucher une personne à plein temps et de préparer des moyens de communication tels qu'une plaquette, un annuaire etc. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 22 novembre à Paris. C'est un travail mené par l'agence régionale depuis plus de 3 ans qui arrive à terme.

Il est proposé que Rhônalpénergie-Environnement adhère à cette association en tant que membre du RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement).

IV.5.3. Séminaire sur les petits réseaux de chaleur

Dans la continuité de son engagement en faveur des réseaux de chaleur, l'agence a réalisé un séminaire sur les innovations disponibles pour favoriser les petits réseaux de chaleur au mois de mars, à Lyon.

Après une introduction qui a présenté les aspects essentiels pour la conception et le fonctionnement des petits réseaux de chaleur, les différentes techniques innovantes ont été abordées par les industriels et les fournisseurs. Des réflexions

ont été présentées pour montrer les possibilités d'implication des artisans, dans une optique de développement économique local.

Les représentants d'une régie municipale allemande, d'une agence régionale de l'énergie autrichienne, d'un bureau de consultants danois et de l'ADEME ont fait part de leurs expériences.

Environ 80 participants ont assisté à ce séminaire qui a reçu le soutien de l'ADEME, d'AMORCE, du Grand Lyon, de la FG3E, du CLER et du RARE.

IV.5.4. Développement des réseaux de chaleur en région Rhône-Alpes

La Ville de Valence a lancé une étude sur l'extension de son réseau de chaleur vers l'hôpital de Valence. L'agence a été invitée lors de la restitution de l'étude de faisabilité. Les résultats sont encourageants. Sur l'extension de 3 km en direction de l'hôpital un total de puissance de 15,8 MW pourrait être raccordé. Rhônalénergie-Environnement participe aux réflexions de mise en œuvre de ce projet (recherche de cofinancement, communication avec les usagers actuels et potentiel, etc.).

V. ENERGIES RENOUVELABLES

V.1. ACTIONS GLOBALES, ANIMATION

Rhônalénergie-Environnement assure, dans le cadre du programme d'animation et de sensibilisation mené par les associations départementales, un accompagnement de celles-ci pour les aider dans leurs démarches auprès notamment des collectivités pour la réalisation d'études de faisabilité pour l'usage des Energies Renouvelables. Ceci est notamment le cas sur les projets bois-énergie de forte taille qui nécessitent une réflexion approfondie et un accompagnement lourd des études de faisabilité et de l'aide à la décision ou pour les associations dont les chargés de missions n'ont pas encore d'expérience suffisante.

V.2. SOLAIRE

Restart

Le projet européen Restart a pour but de développer un habitat énergétiquement performant en réduisant les consommations d'énergie, et en développant la part des énergies renouvelables. Deux axes ont été retenus par le Grand Lyon dans ce cadre :

- Un programme de 200 logements dans l'habitat social :
Ce volet du projet Restart développe une démarche visant à la réduction des charges des locataires, la préservation de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

La Communauté Urbaine de Lyon, en tant que partenaire du projet, a confié à Rhônalénergie-Environnement la mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage de quatre opérations intégrant du solaire passif (vérandas) et des installations d'eau chaude sanitaire solaire pour trois d'entre elles, et un plancher solaire direct pour la dernière.

Deux immeubles sont en cours de construction, un troisième chantier débutera avant fin 2000. Le quatrième ensemble ayant pris du retard, les travaux démarreront en 2001.

- Un programme photovoltaïque :

Un ensemble de 96 modules photovoltaïques a été installé sur le toit du bâtiment du Département Génie Énergétique et Environnement de l'INSA de Lyon, pour une puissance totale de 8 kWc. Cette installation produira du courant qui sera injecté dans le réseau de l'INSA, et sera utilisé pendant les travaux pratiques des étudiants, pour certains projets de fin d'étude et des travaux de recherche.

Plan solaire thermique régional

La Région Rhône-Alpes a décidé de mettre en place un plan de relance de l'utilisation de l'énergie solaire thermique, en complément du Plan Soleil national de l'ADEME. Des subventions sont accordées pour les études et les investissements aux particuliers et aux collectivités s'équipant d'installations solaires d'eau chaude sanitaire ou de chauffage.

Rhônalénergie-Environnement coordonne le Comité Régional d'Animation du Plan Solaire Thermique (CRAPST), qui réunit l'ADEME, la Région, le CLER Rhône-Alpes et Rhônalénergie-Environnement. Ce comité se réunit régulièrement pour définir les actions à engager dans le cadre du plan solaire, suivre leur déroulement et les évaluer en vue d'un éventuel réajustement.

Ces actions (visites d'installations, interventions dans l'enseignement, analyses d'opportunités, accompagnement de projets) sont assurées au niveau départemental par les associations du CLER Rhône-Alpes.

Pour disposer d'un nombre suffisant d'installateurs agréés "Qualisol", il est nécessaire de proposer des formations aux professionnels. Un stage sur les équipements solaires a été organisé dans l'Ain ; d'autres suivront, à raison d'un par département.

En septembre, Rhônalénergie-Environnement a organisé une formation pour les associations du CLER Rhône-Alpes, sur les installations d'eau chaude sanitaire solaires dans les logements collectifs. Dans ces journées ont été abordées les techniques et les matériels, mais aussi les éléments nécessaires à toute analyse d'opportunité.

Des contacts ont été pris avec des constructeurs de maisons individuelles par l'intermédiaire d'ingénieurs conseils, qui vont intégrer les installations solaires individuelles dans leur cahier de prescriptions pour 2001.

Le plan solaire ayant démarré en mai, un premier bilan fait apparaître que le nombre de chauffe-eau solaires individuels (CESI) augmente de mois en mois. Le nombre total de CESI qui doivent être installés en 2000 est de 125, et celui des planchers solaires directs (PSD) est d'une cinquantaine.

Le bilan des PSD installés dans le cadre du plan solaire n'est pas significatif, le temps de réflexion nécessaire au mûrissement d'un tel projet étant de plusieurs mois.

De même les installations collectives n'en sont qu'au stade de l'étude. Plus de 40 analyses d'opportunité et 15 études de faisabilité sont en cours ou en prévision.

V.3. BIOMASSE

V.3.1. Bois-énergie

Dans le cadre du plan bois énergie, Rhônalénergie-Environnement en liaison avec l'Ademe et la Région Rhône-Alpes, accompagne la réalisation des études de faisabilité bois énergie sur l'ensemble de la région, la recherche de nouveaux sites se prêtant à l'usage du bois énergie et assure la coordination et l'accompagnement des actions des partenaires locaux.

Les opérations les plus significatives, ayant débouché sur un accord de réalisation en 2000 ou dont les travaux sont en cours, sont :

- Le réseau de chaleur d'Hauteville Lompnès dans le département de l'Ain : l'ensemble des travaux est en phase d'achèvement. La réception de ceux-ci doit se faire prochainement et l'installation commence à fournir ses premiers MWh. La puissance bois installée est de 4 MW. La consommation prévisionnelle de bois est de 6 000 tonnes/an, l'équipement de cogénération installé a une puissance de 1450 kW électriques.
- Le réseau de chaleur de Saint Marcellin (38) : La consultation des entreprises doit être lancée courant décembre. Le réseau de chaleur de Saint Marcellin permettra d'alimenter à partir de la chaufferie bois de 1,5 MW, 170 logements sociaux et l'hôpital de Saint Marcellin. L'Ageden et Rhônalénergie-Environnement interviennent pour la bonne réalisation de cette opération.

- Le réseau de chaleur de Noirétable (42) :
Les travaux devraient démarrer en février prochain pour une mise en service dès l'automne 2001. La puissance bois installée est de 500 kW.

D'autres études de faisabilité ont été réalisées ou ont commencé en 2000 :

- un projet de cogénération bois (puissance de 10 à 15 MW bois) pour le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain ;
- l'étude de faisabilité réalisée pour le compte de la ville de Lyon sur le site de la Duchère (puissance 15 MW bois).

Opérateur bois-énergie

Dans le cadre du programme européen Thermie B, une étude européenne sur les conditions de création d'un opérateur d'assistance financière et de gestion pour la valorisation de la biomasse sous forme énergétique s'est achevée en mars 2000. Cette étude, qui a été financée en Région Rhône-Alpes pour moitié par la Région, a été réalisée en partenariat avec LanderEnergieVerein en Styrie (Autriche) et l'Institut Català d'Energia en Catalogne.

Pour chacune des régions concernées, l'objectif était d'identifier les facteurs qui limitent le développement de projets biomasse énergie et de réfléchir à la création d'un opérateur.

Le fonctionnement d'opérateurs européens existants a été analysé. Ainsi en Rhône-Alpes, l'étude a permis de définir les bases d'un opérateur qui aurait pour objectif d'assurer, auprès des maîtres d'ouvrage, une assistance financière et un accompagnement à la gestion, dans le cadre du montage et du suivi de projets bois énergie. Ce travail s'est conclu par une journée d'information et de débat le 2 mars 2000 à la Région Rhône-Alpes.

Projet de Lamure sur Azergues

En 1999, la Chambre des Métiers du Rhône a porté une étude sur le bois énergie sur le Canton de Lamure-sur-Azergues. Cette étude a permis la réalisation de 9 pré-études de faisabilité par un bureau d'étude thermique. Rhônalénergie-Environnement a été associé à cette première étape comme conseil technique. Trois projets intéressants ont été identifiés : le Collège de la Haute Azergues, l'Hôpital de Grandris et la Maison Familiale et Rurale des quatre vallées. Pour faire suite à la tempête de décembre 1999, et depuis juin 2000, la Chambre des Métiers du Rhône est porteur d'une mission d'accompagnement des trois maîtres d'ouvrage pour la réalisation de leur chaufferie bois. Elle doit s'assurer de la mise en place de la filière d'approvisionnement en plaquettes forestières et de scieries, et a pour objectif de développer les chaufferies bois sur les secteurs avoisinants. Dans ce cadre, une étude sur la valorisation des chablis de la tempête grâce au bois énergie sera réalisée. Cette phase est financée par la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône et L'ADEME. Rhônalénergie-Environnement est associée à cette démarche et assure l'assistance technique de la Chambre des Métiers du Rhône et des maîtres d'ouvrage, dont deux sont en phase de choisir le maître d'œuvre. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec

la profession forestière pour organiser l'approvisionnement de ces chaufferies et avancer dans l'étude concernant les chablis de décembre 1999.

Projet de bourse biomasse

Pour conclure un programme européen intitulé bourse de biomasse mené par Rhônalénergie-Environnement, une plaquette de présentation du principe de la bourse de biomasse a été distribuée aux partenaires intéressés par ce concept en France. Dans la continuité de ce programme, l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois (ADAYG) porte une étude sur la création d'une bourse au bois de chauffage sur le territoire de l'Y grenoblois. Elle s'effectuera en partenariat avec l'AGEDEN, Créabois et Rhônalénergie-Environnement qui apporte notamment l'expérience de partenaires européens dans ce domaine et l'expérience de bourses en France concernant le secteur forestier ou d'autres secteurs.

V.3.2. Biogaz

- A Rillieux (69), la valorisation du biogaz est maintenant effective depuis plus d'un an ; un ensemble de logements collectifs est chauffé partiellement avec cette énergie. Un suivi est en cours pour optimiser cette valorisation.
- A Vienne (38), les travaux de valorisation du biogaz produit par le centre d'enfouissement technique seront terminés en janvier 2001. Le biogaz récupéré servira à produire de l'électricité et de la chaleur pour la station d'épuration et de la chaleur pour un industriel.
- En 2000 Rhônalénergie-Environnement a été sollicitée par de nouveaux maîtres d'ouvrages pour les accompagner sur des opérations de valorisation de biogaz. On peut citer les projets de Donzère et de Satolas qui devraient normalement voir le jour sous forme de production d'électricité.
- Dans le cadre du programme ALTENER, Rhônalénergie-Environnement avec l'appui de l'AGEDEN participe à un projet européen intitulé "collect biogas". Ce projet a pour objectif de démontrer la faisabilité de la méthanisation collective des effluents agricoles seuls ou en mélange avec d'autres matières fermentescibles et ainsi de proposer une solution au devenir des fumiers, lisiers du milieu agricole mais aussi des déchets fermentescibles des autres secteurs. Une étude est lancée sur le territoire du Contrat Global de Développement des Vals du Dauphiné en partenariat avec le Comité d'Expansion de la Tour du Pin et la Chambre d'Agriculture du Nord Isère. Un premier comité de pilotage a eu lieu réunissant les acteurs des déchets fermentescibles. Sur le territoire, l'inventaire des déchets fermentescibles est achevé. Un Bilan de la réglementation en vigueur est en phase de finalisation. Des scénarios restent à définir. Une visite d'installations de méthanisation en Suisse a eu lieu le 6 décembre 2000.

V.4. MICROHYDRAULIQUE

Production d'électricité sur adduction d'eau potable

Un projet européen mené par Rhônalénergie-Environnement, concernant la production d'électricité à partir d'un réseau d'adduction d'eau potable, a identifié en 1999 des sites potentiellement intéressants en Rhône-Alpes. Rhônalénergie-Environnement a rencontré des maître d'ouvrages et a proposé à deux d'entre eux de réaliser une étude de faisabilité afin de concrétiser leur projet.

V.5. EOLIEN

L'installation de Donzère (26) fonctionne depuis le mois de juillet 1999 ; la puissance installée est de 3 MW en cinq machines. Deux nouvelles fermes éoliennes à Montjoyer (26) et sur la Montagne Ardéchoise de 18,5 et 20 MW ont été retenues en Rhône-Alpes dans le cadre de la deuxième tranche de l'appel à proposition EOLE 2005.

Rhônalénergie-Environnement accompagne l'entreprise de viticulture, CHAPOUTIER, dans la vallée du Rhône, pour la réalisation d'une étude de faisabilité de ferme éolienne.

VI. MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

VI.1. ACTIONS GENERALES

Opérateur de développement local au travers du bois-énergie

Une importante étude d'outils et opérateurs de développement local au travers du bois-énergie est en cours depuis le début de l'année. Cette étude est financée par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Région Rhône-Alpes. La première phase consistait en une analyse des conditions de mise en place et de fonctionnement de 8 installations de chaufferies ou organisation de filières bois-énergie.. Elle a donné lieu à une première restitution au mois de juillet. La deuxième phase est en cours. Elle porte sur les propositions d'outils et d'opérateurs à développer pour positionner le bois-énergie comme instrument du développement local. Des résultats ont été présentés en octobre et décembre. Il reste à mener une phase de validation de ces propositions par des journées-rencontres avec les principaux acteurs de la filière et du développement local. Cette étude vise à faire sortir de l'idée simpliste que la mise en place de la filière bois énergie se fera partout sur des critères technico-économiques liés aux consommateurs. Elle permet de définir les conditions et les outils de l'efficacité globale d'un territoire en clarifiant la multifonctionnalité des actions liées au bois-énergie

Rhônealénergie-Environnement a aidé le Parc naturel régional du Pilat à concevoir une étude énergétique globale sur son territoire. Elle comporte l'examen des conditions de consommations énergétiques et leurs évolutions probables. Elle identifiera également des sites où la démarche actuelle de reconstruction après la tempête sera confrontée avec les enjeux du territoire inscrits dans la nouvelle charte. Cela devrait conduire à étudier et expérimenter des réponses énergétiques alternatives.

L'étude vient d'être lancée fin octobre. Elle devrait apporter des premiers résultats en mars 2001.

Projet Thermie B

Un projet européen (Thermie B) a été mené avec l'ICAEN en Catalogne et Punto energia en Lombardie, pour la prise en compte de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dans trois Parcs naturels régionaux en Italie, en Espagne et en France.

La première phase a permis de réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble des communes en Rhône-Alpes du Parc naturel régional du Haut-Jura. La deuxième portait sur la réalisation d'études de mise en place d'énergies renouvelables. Elle a permis la sensibilisation de quelques élus et maîtres d'ouvrages et le lancement de projets de chaufferies bois principalement.

Il s'est achevé par 3 séminaires de restitution des études, de sensibilisation et d'échanges entre élus et acteurs des trois Parcs. Le premier a eu lieu à Giron dans le Parc naturel régional du Haut-Jura les 9 et 10 mars. Le second à Trezzo de l'Adda dans le Parc d'Adda Norte à côté de Milan le 7 avril et le troisième les 26 et 27 mai, dans le Parc de Montseny au nord de Barcelone.

Ces séminaires ont chaque fois mis l'accent sur l'intérêt pour les Parcs de s'approprier la maîtrise de la demande d'énergie et les énergies renouvelables comme outils d'aménagements, d'entretien et de développement du territoire.

Intervention globale auprès des Parcs

Rhônealénergie-Environnement assiste le Parc naturel régional du Vercors pour un renforcement des moyens d'animation de son territoire et un travail axé sur la prise en compte de l'énergie dans les CTE, dans les communes à travers une campagne d'audits et dans l'ensemble des consommateurs collectifs.

Rhônealénergie-Environnement participe aux réunions du Parc naturel régional de Chartreuse pour la définition du contrat territorial avec la Région Rhône-Alpes et aux réunions du Parc naturel régional du Vercors sur les réorientations de l'action du Parc dans les prochaines années à l'occasion de son trentième anniversaire.

Projet de convention ADEME-Fédération des PNR

Rhônealénergie-Environnement assiste la Fédération des Parcs naturels régionaux pour l'élaboration d'une convention nationale de partenariat avec l'Ademe. Elle se déclinerait dans la région Rhône-Alpes avec les Parcs du Pilat, du Vercors et de Chartreuse. Elle devrait permettre un renforcement des moyens d'animation et de formation des acteurs des territoires Parcs et celui du travail en réseau. Elle

visé à expérimenter ou renforcer une approche territoriale de l'énergie dans les Parcs.

Atelier de travail énergie et parcs

Rhônealénergie-Environnement a organisé un atelier de travail sur l'énergie pour les journées nationales des Parcs naturels régionaux qui ont eu lieu dans le Parc des Ballons des Vosges les 19 et 20 octobre. Les Parcs commencent à afficher clairement leur volonté de consacrer du temps à ce domaine et les débats ont montré une forte implication des élus au titre des politiques d'aménagement et de développement des territoires.

VI.2. OPERATIONS PARTICULIERES

VI.2.1. Approche environnementale

Rhônealénergie-Environnement a poursuivi le volet énergie sur la région Rhône-Alpes du projet environnemental européen "ADAPT" avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France sur les PME-PMI des territoires Parcs. Une vingtaine d'études dans les entreprises des Parcs du Vercors, du Pilat, de Chartreuse ont été réalisées. Quelques autres sont en cours et débouchent actuellement essentiellement sur des études de faisabilité bois. Les décalages entre le rythme de décision des collectivités locales et celui des entreprises posent de gros problèmes et mettent en évidence la faiblesse des outils d'accompagnements dont disposent les élus dans les territoires ruraux.

VI.2.2. Bois-énergie

Rhônealénergie-Environnement a remis au Parc naturel régional du Vercors, un rapport sur une proposition d'organisation de la filière bois énergie. Au minimum, 18 chaufferies au bois de toutes tailles seront opérationnelles cet hiver sur le territoire. Certains éléments structurants comme des hangars de stockage, des moyens de transport, sont proposés au Parc pour atteindre les objectifs de développement du bois déchiqueté inscrit dans sa charte. Ceci se concrétise par exemple sur le district de Villard de Lans par la mise en place d'un hangar intercommunal de stockage de bois déchiqueté géré en concession par une coopérative forestière. D'autres éléments, comme le soutien à la production forestière sont en cours d'étude. Ils nécessitent une profonde modification des raisonnements des différents financeurs publics et une clarification.

Dans le Parc naturel régional du Pilat, deux chaufferies au bois, associées à un réseau de chaleur, sont en cours de réalisation à Marlihes et Saint-Sauveur en Rue. De plus l'équipement de la maison du Parc de Pélussin est lancé et sera suivi de celui de la maison de l'eau, autre équipement du Parc. Des difficultés sont apparues dans les appels d'offres, liées à une forte hausse des prix du secteur du bâtiment. Quatre autres études de faisabilité sont en cours de

réalisation. Rhônalpénergie-Environnement soutient une animation sur le bois-énergie dans le cadre du contrat global de développement du Pays du Giers et dans sa réflexion sur les conséquences de la tempête de décembre.

Dans le Parc des Bauges, l'agence régionale a assisté Energie-environnement 74 sur une proposition de mise en place d'éléments structurants de la filière bois déchiqueté sur le Pays de Faverges. Ceci se concrétiserait par des équipements de broyage pour l'entretien de l'espace.

Dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, l'agence a apporté une aide à Hélianthe pour la mobilisation des acteurs publics et privés à la suite du projet thermie B. Le développement de la ressource locale bois constitue un axe essentiel de travail, malgré l'arrivée du gaz naturel qui entre, dans certaines communes du Pays de Gex, en concurrence directe avec des solutions bois-énergie.

VI.2.3. Pilotage de campagnes d'études énergétiques

Rhônalpénergie-Environnement a aidé le Parc naturel régional du Pilat pour la mise en place d'une campagne d'audits sur l'ensemble des communes de son territoire. Les audits sont en cours de réalisation par le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) dans la Loire et le SYDER (Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône) dans le Rhône sur 45 communes. Ce programme se déroule sur 2 ans.

L'agence est intervenue auprès du Parc naturel régional du Vercors pour la mise en place d'une campagne d'audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine public et privé (hors particuliers) du territoire.

VI.2.4. Actions de formation et mission d'expertise

Rhônalpénergie-Environnement a effectué en septembre une journée de formation aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables pour les gestionnaires de gîtes Panda des Parcs du Vercors, de Chartreuse et des Cévennes. Une autre journée pour les centres de vacances du Parc naturel régional du Vercors est prévue en décembre.

Mission d'expertise

Dans le cadre du programme Adapt et d'un programme d'études pour la pérennisation des emplois jeunes mené par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fédération des Parcs naturels régionaux, l'agence a été sollicitée pour effectuer une mission sur le Parc naturel régional de Martinique. Celle-ci a pour but d'analyser les conditions de mise en place d'emplois jeunes dans les communes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, les possibilités de pérennisation et les transferts d'expériences possibles.

VI.2.5. Microhydraulique

L'étude des enjeux du Parc Naturel Régional de Chartreuse dans la mise en place d'une microcentrale de 4500 kW sur le Guiers Mort est achevée. Tout en mettant en valeur l'intérêt d'une telle réalisation, Rhônalpénergie-Environnement a conclu que sous sa forme actuelle, elle posait des problèmes d'intégration et ne répondait pas vraiment à la démarche que l'on pouvait attendre d'un territoire Parc.

Ce travail peut constituer une base de réflexion pour les Parcs et leurs différents partenaires afin de mettre au point une méthodologie d'approche pour une utilisation de l'énergie hydraulique sur des territoires fragiles.

VII. ENVIRONNEMENT

VII.1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDAS 21 LOCAUX

L'année 2000 a vu se multiplier les réalisations en matière d'Agendas 21 locaux et de développement durable en région Rhône-Alpes.

- **Romans** (26), engagée en 1997 dans l'élaboration de son Agenda 21, a achevé sa rédaction durant l'année 2000. Le document, soumis aux services, a ensuite été présenté en municipalité et sera diffusé en décembre. La ville a souhaité s'investir rapidement sur le projet MOBASTO (voir plus loin), directement issu du travail sur l'Agenda 21, en matière de déplacements.

Romans a enfin fait l'objet cette année de plusieurs distinctions (Trophée Pollutec 2000, catégorie Collectivités Locales, Eco-Maires à Paris et dans le cadre du second appel à projet du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement).

Des discussions sont d'ores et déjà engagées dans la suite de l'Agenda 21 au travers d'une structure pérenne d'évaluation des projets de la ville vis-à-vis des critères du développement durable (poursuite du Forum 21).

- **Meylan** (38) a tenu en mars 2000 ses rencontres citoyennes sur le développement durable, organisées en concertation avec un groupe de citoyens volontaires et des associations locales. Une quinzaine de délégations européennes ont été reçues et près de 200 personnes ont participé aux journées. La ville a, à cette occasion, annoncé son souhait de s'engager dans la réalisation de son Agenda 21 local, qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier

dans le cadre du second appel à projet du MATE ; Meylan a été retenue parmi les dossiers lauréats.

Il s'agit désormais pour la ville de développer particulièrement la prise en compte de la Haute Qualité Environnementale dans ses constructions.

- **Le Grand Lyon** (69) a sollicité Rhônalpénergie-Environnement pour réaliser le diagnostic de ses politiques vis-à-vis des critères du développement durable. 180 actions ont été décrites et analysées après rencontres avec les services du Grand Lyon. Plusieurs réunions de présentation et de sensibilisation interne ont été organisées. Les conclusions ont démontré la nécessité d'une proximité accrue, d'une approche transversale de type développement durable par les services à un niveau pertinent permettant la prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques. La note globale moyenne mais peu contrastée par secteurs démontre une capacité d'évolution importante du Grand Lyon mais également son engagement, sur certaines opérations, vis-à-vis de l'environnement.

L'ensemble du travail a fait l'objet de plusieurs présentations publiques sous la responsabilité de la Présidence du Grand Lyon, notamment lors des Assises de la Métropole en septembre.

Le souhait est d'engager par la suite une démarche d'Agenda 21 avec les partenaires du Grand Lyon.

- **Echirolles** (38), qui a également soumis un dossier (concluant) dans le cadre du second appel à projet du MATE, s'est engagée en début d'année 2000 dans l'élaboration de son Agenda 21. Des présentations notamment internes ont eu lieu devant les élus et les différents services concernés.

Un bureau d'études a été sélectionné après consultation pour assister la ville dans l'élaboration de son état des lieux et pour la rédaction d'un diagnostic (sur le modèle de celui du Grand Lyon). Afin de préparer au mieux ses services municipaux aux rencontres prévues avec la population, Echirolles a décidé d'organiser des formations pour l'essentiel d'entre eux (800 agents) sur le thème du développement durable, dès le début de l'année 2001.

- **La METRO** (38), également retenue dans le cadre du second appel du MATE, s'est engagée depuis septembre, dans l'élaboration du diagnostic de ses politiques vis-à-vis du développement durable (comme Meylan, Echirolles et le Grand Lyon). Le travail est mené en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie de Grenoble (pour la collecte des données) et Rhônalpénergie-Environnement (pour l'analyse).

Le MATE a souhaité un rapprochement des 3 projets (Meylan, Echirolles, Metro) afin d'assurer la cohérence de l'ensemble. Le principe de cette collaboration est en cours de définition.

- **Annemasse** (74) a engagé l'élaboration de son Agenda 21 à la fin du premier semestre 2000. De nombreuses rencontres internes et plusieurs présentations devant les élus, la DG et les services ont permis de bien faire comprendre les

objectifs et la méthode de travail. L'état des lieux est en cours de rédaction en interne, la consultation de la population étant envisagée dès le printemps 2001. Comme à Echirolles la formation des services est envisagée.

- Le **DAVD** (26) a été retenu dans le cadre du second appel à projet du MATE et s'engage sur l'élaboration d'un Agenda 21 et en particulier d'une ZAC HQE (qui est la reconversion de la plate-forme initialement réservée au TGV Méditerranée).

Le développement durable a fait l'objet de plusieurs formations cette année 2000 :

- du 9 au 11 février 2000 a eu lieu à Hanovre le colloque européen des Villes Durables dans la suite des conférences d'Aalborg et de Lisbonne. Plusieurs délégations de villes de Rhône-Alpes y étaient présentes (Grand Lyon, Echirolles et Meylan),
- en juin pour le CNFPT Grenoble et Lyon (120 participants) pour les agents de la fonction publique, les associations et professionnels de l'environnement,
- en octobre pour le CNFPT Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon (21 participants en stage sur 2 jours),
- en novembre pour les IVF Rhône-Alpes (une centaine de participants),
- en novembre devant l'OREB (Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne).

Plusieurs structures ont par ailleurs sollicité Rhônalénergie-Environnement pour les assister dans la définition de leurs projets (District de Montrevel en Bresse, Bourg en Bresse).

La Région a demandé à Rhônalénergie-Environnement d'intervenir devant la CRADT (Commission Régionale d'Aménagement Durable du Territoire) afin de présenter non seulement le concept de développement durable mais aussi sa mise en œuvre concrète en Rhône-Alpes. Cette présentation s'inscrit dans la préparation du SRADT de la région Rhône-Alpes.

Le Club des Villes et Territoires Durables, qui réunit les différents territoires engagés en matière de développement durable, s'est rassemblé fin septembre pour faire le point sur l'avancement des différents dossiers et traiter des dossiers de façon spécifique.

Le guide du RARE sur le développement durable, pré-rédigé par Rhônalénergie-Environnement, a été publié en juin et diffusé simultanément en Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Ile de France, PACA et Midi-Pyrénées.

Face à la demande qui en a découlé, une réédition est envisagée avec les cofinanceurs que sont la Caisse des Dépôts et le MATE.

Rhônealénergie-Environnement participe par ailleurs au comité de pilotage national du MATE dans le cadre du second appel à projet où il suit les différentes expériences rhônalpines.

VII.2. QUALITE DE L'AIR

Le SIVMAA (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne) a fait réaliser un recensement des véhicules (légers et lourds) susceptibles d'être transformés au GNV. Le SIVMAA dispose désormais des éléments techniques argumentés qui peuvent lui permettre d'engager une décision d'équipement.

Concernant l'effet de serre le travail engagé par Rhônealénergie-Environnement depuis 1998 s'est traduit en 2000 par :

- l'organisation d'une cinquième conférence (avril) de présentation des résultats du bilan énergétique et des émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- la rédaction des résultats sous différentes formes accessibles aux différents publics :
 - . une version 4 pages "grand public",
 - . une version 16 pages plus détaillée et plus technique,
 - . une version technique de 150 pages,
 - . les résultats bruts en 4 rapports (environ 400 pages au total).
- la participation en tant qu'auditeur à la conférence préparatoire de La Haye à Lyon (du 4 au 15 septembre)
- la participation à la publication à cette occasion d'un supplément du Progrès et du Dauphiné Libéré (tirage 400 000 exemplaires) d'information sur l'effet de serre ;
- la présentation des résultats devant les collègues du RARE dans le cadre d'une conférence organisée à Pollutec et à laquelle a participé la MIES (Mission Interministérielle de l'Effet de Serre).

Rhônealénergie-Environnement propose désormais de valoriser l'ensemble de ce travail (cf programme prévisionnel 2001).

Projet MOBASTO

Rhônealénergie-Environnement a été retenue dans le cadre de SAVE pour la réalisation d'un Plan de Déplacements Urbains Volontaire et la création d'une agence de mobilité à Romans et Bourg de Péage (26) en partenariat avec une

ville suédoise (Luléa) avec l'agence régionale de Norbotten et le district allemand de Quedlinburg.

Une rencontre avec les partenaires locaux et européens a été organisée, un pré-diagnostic et le diagnostic sont réalisés, la conception du site Internet est actuellement engagée. L'objectif de ce PDU est la réduction des émissions de GES tout en garantissant une réduction durable des besoins de mobilité motorisée et en assurant une accessibilité sécurisée pour tous.

VII.3. AUTRES ACTIONS

CAPEB 42

Depuis le début de cette année 2000, une vaste opération de sensibilisation des artisans de la CAPEB 42 a été engagée.

L'objectif final de l'action est la mise en œuvre, en étroite concertation avec les artisans, d'une « certification » (la forme reste à définir) qui garantisse la qualité environnementale de leurs interventions.

A cette fin, deux enquêtes ont été menées auprès des 1 000 artisans de la Loire, puis d'un échantillon restreint et volontaire d'une centaine d'entre eux pour identifier précisément leurs attentes.

Cette phase a permis la rédaction :

- d'une plaquette d'information pour les professionnels et artisans du bâtiment
- d'une exposition grands public (10 panneaux)
- de 8 fiches métiers (par type : plâtrier, menuisier, électricien ...) pour la prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques
- de la conception d'un site Internet
- de la mise à disposition d'un numéro vert
- du recrutement au sein de la CAPEB d'un emploi jeune pour suivre l'ensemble de la démarche.

L'agence de communication sélectionnée achève la mise en forme de ces différents supports.

A2EG Firminy

Une Analyse Environnementale et Energétique Globale (A2EG) vient d'être engagée sur l'hôpital de Firminy (42). L'objectif en est l'identification des enjeux environnementaux (dans le domaine des déchets, du bruit, de la qualité de l'air et de l'eau, de l'énergie, des déplacements), des pratiques actuelles et la formulation de solutions possibles d'amélioration.

Haute Qualité Environnementale

Suite à la multitude de projets émergeant en région Rhône-Alpes, un groupe de travail a été constitué avec l'Ademe, Rhônalpénergie-Environnement, la Région Rhône-Alpes, le CLER, les agences locales de l'énergie, afin de définir des actions de formation et d'information à l'intention des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre (réunions en juin et septembre 2000). Il a réuni les représentants régionaux de la maîtrise d'œuvre afin de définir quelles actions de formation à leur intention pourraient être envisageables.

A la demande du District d'Aménagement du Val de Drôme, une préfiguration de l'action à mener dans le cadre de la réalisation d'un lotissement haute qualité environnementale a été faite.

VIII. ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

VIII.1. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE : FORMATION, INFORMATION ET PARTICIPATION A DES RESEAUX

Dans le cadre de l'AIVF (Association des Ingénieurs des Villes de France) Rhônalpénergie-Environnement participe aux travaux du groupe énergie régional, toujours très actif (réunions sur la haute qualité environnementale et sur la petite cogénération).

Cette année, il a de plus été décidé de participer aux réunions d'utilisateurs d'Energie-Territoria et de Bâti-Patrimonia afin de mieux analyser les difficultés que peuvent rencontrer les collectivités à mettre en place des outils de gestion comptable de l'énergie.

Dans le cadre de la mise en place des points-info-énergie (PIE) par l'ADEME, Rhônalpénergie-Environnement a proposé ses services pour répondre en fonction des besoins aux demandes qui émaneraient des PIE (participation à deux réunions en septembre et novembre 2000).

VIII.2. ACTIONS D'INFORMATION ET DE PROMOTION DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES

CD-ROM énergies renouvelables

Le CD-ROM énergies renouvelables est terminé il est actuellement diffusé par le réseau du CLER dans le cadre des animations scolaires en région Rhône-Alpes et par le Centre National de Documentation Pédagogique sur l'ensemble du territoire français.

Premier salon des énergies renouvelables au printemps 2001 à EUREXPO

L'agence a été invitée par l'organisateur de ce salon (Sepelcom) à participer au comité de pilotage. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu.

Pour donner plus d'ampleur au salon, il a été convenu d'organiser en parallèle une conférence européenne. Cette manifestation sera soutenue financièrement par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME. Le thème de la conférence est consacré à l'intégration des ENR dans les bâtiments. Sur deux jours seront traités le solaire thermique, le photovoltaïque et la biomasse. Des interventions seront consacrées au financement des énergies renouvelables. En clôture, une table ronde permettra de débattre des conditions nécessaires pour une meilleure pénétration de marché français par les énergies renouvelables.

VIII.3. ACTIONS GENERALES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

L'agence a publié en 2000, deux numéros (n° 11 et 12) de la "Lettre de Rhônalpénergie-Environnement". La Lettre n° 12 comportait un supplément de 4 pages intitulé "Du soleil dans ma commune". Ces documents d'information sont tirés à 8 000 exemplaires et diffusés à 6 500 exemplaires ; toutes les communes de Rhône-Alpes le reçoivent.

Le site internet de Rhônalpénergie-Environnement est en cours d'actualisation. L'adresse va changer début 2001 en étant simplifiée : <http://www.raee.org>
De même, les adresses e-mail du personnel seront désormais individualisées : prénom.nom@raee.org.

VIII.4. FORMATION

Des contacts ont été pris avec le CNFPT Lyon pour proposer des formations sur les thèmes de la haute qualité environnementale et de la maîtrise de la demande d'électricité.

Les propositions concernant un stage sur la maîtrise de la demande d'électricité ont été retenues pour l'année 2001.

De plus, le CNFPT pourrait contractualiser un partenariat avec Rhônalpénergie-Environnement.

Interventions de Rhônalpénergie-Environnement :

Rhônalpénergie-Environnement a été très souvent sollicitée pour présenter l'expérience acquise en région Rhône Alpes en ce qui concerne les énergies renouvelables ; se fut notamment le cas, pour l'Opac 38 dans le cadre du séminaire organisé pour les cinquante ans de l'Office, ou encore la région Ile de France, ou dans le cadre de formations comme celle de l'ASDER ou d'EUROFORUM.

IX - ACTIONS MENEES A L'ECHELON NATIONAL ET EUROPEEN

IX.1. ENGAGEMENT DANS LES RESEAUX NATIONAUX ET EUROPEENS

. RARE (Réseau français des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement)

Le groupe maîtrise de la demande d'électricité du RARE s'est réuni en janvier 2000. Il n'y a pas eu d'autres réunions depuis cette date.

Dans le cadre du groupe de travail «Evolution de l'environnement énergétique», une étude va être lancée sur les évolutions en matière de fiscalité de l'énergie et leur impact sur les régions et tissus régionaux.

Le groupe de travail "Observatoires" s'est réuni en novembre

Prises de position

Suite au schéma de service collectif sur l'énergie le RARE a dressé un bilan de l'élaboration de ces schémas afin de soutenir une suite productive à ce processus. Rhônalpénergie-Environnement a enrichi cette synthèse par l'expérience en région Rhône-Alpes.

L'agence a participé à une réunion entre le RARE et l'ADEME au niveau national. Lors de cette réunion plusieurs axes de coopération ont pu être identifiés.

Groupes de travail

Dans le cadre du groupe de travail «Evolution de l'environnement énergétique» l'agence s'est impliquée dans l'élaboration des positions concernant la mise en œuvre des décrets d'application de la loi sur le service public de l'électricité. L'accent a été mis sur les conditions de raccordement et de rémunération de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables ou par cogénération, sur les conditions d'actions MDE et sur la tarification de l'accès aux réseaux électriques.

L'agence participe également au groupe de travail sur les énergies renouvelables dont l'objectif principal consiste en une réponse collective des agences régionales de l'énergie à des sollicitations des ministères concernés ou à des appels d'offres européens.

Présence du RARE à Pollutec 2000

Dans le cadre du RARE, Rhônalpénergie-Environnement a été présent au salon Pollutec 2000 à Lyon. Une conférence sur le thème de la contribution des énergies renouvelables à la lutte contre l'effet de serre, durant le salon le

vendredi 20 octobre, a attiré une cinquantaine de participants. Le président de la MIES a participé à cette conférence en en tirant les conclusions.

Accord-cadre ADEME-RARE

Un accord-cadre ADEME-RARE devait être signé le 30 novembre 2000 à Dunkerque dans le cadre des deuxièmes assises nationales de l'énergie.

. La FEDARENE (Fédération Européenne des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement)

Au début de l'année Rhônalénergie-Environnement a soutenu la FEDARENE dans la diffusion de l'annonce de son 10^{ème} anniversaire célébré en septembre 2000. L'envergure de la manifestation a nécessité le recours aux sponsors. L'agence a soutenu la recherche des sponsors en Rhône-Alpes.

A l'occasion de cet événement, il a été possible de rencontrer différents experts de la Commission Européenne, des membres du Parlement Européen, du Comité des Régions et des associations européennes œuvrant dans le même sens que la FEDARENE. Plusieurs membres du conseil d'administration de Rhônalénergie-Environnement ont assisté à cette manifestation ainsi que des représentants du personnel de l'agence.

L'assemblée générale le jour suivant a permis d'analyser le travail accompli pendant l'année passée et d'adopter le programme pour l'année suivante. Plusieurs groupes de travail permettront aux agences membres d'intensifier leurs échanges et d'améliorer la pertinence de leurs actions sur le terrain :

- Mise en place et suivi des fonds structurels,
- Bâtiments HQE,
- Mise en place des agendas 21 locaux,
- Changement climatique et utilisation rationnelle de l'énergie.

Ce dernier groupe a été créé suite une initiative de la Commission Européenne qui avait invité la FEDARENE à participer à un groupe de travail pour l'assister dans l'élaboration d'un programme de lutte contre le changement climatique (ECCP European Climate Change Programme). C'est Rhônalénergie-Environnement, membre de la FEDARENE, qui la représentera dans ce groupe de travail. L'agence s'attachera à présenter des expériences concluantes de terrain afin de proposer des actions efficaces et réalistes.

A plusieurs reprises la FEDARENE a été sollicitée pour se prononcer sur le projet de la directive européenne concernant la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.

L'agence a apporté son point de vue. La version proposée par la Commission en avril 2000 présente une avancée positive par rapport aux versions antérieures.

IX.2. MISSIONS EN RHONE-ALPES SOUTENUES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

Plusieurs missions soutenues par la Commission Européenne ont démarré ou se sont poursuivies en 2000.

. Mission dans le cadre du programme SAVE II

- Projet MOBASTO (rappel cf. § VII.2).

. Mission dans le cadre du programme ALTENER II :

- Evaluation des chaufferies au bois avec réseau de chaleur

L'action a pour objectif la mise en place d'une méthode concise pour évaluer les résultats obtenus par les chaufferies au bois et les améliorations possibles. Plusieurs réunions de démarrage et de cadrage ont eu lieu avec les partenaires concernés, l'AGEDEN, l'Institut danois de technologie, l'Université technique de Munich et l'agence régionale de l'énergie de la Haute Autriche. L'évaluation d'une dizaine de chaufferies au bois en France par l'AGEDEN est terminée. Pour commencer la base de données recense plus de 40 chaufferies autrichiennes, danoises, françaises et allemandes ; la puissance chaudières bois est comprise entre 100 et 10 000 kW. Toutes les informations pertinentes ont été répertoriées et des ratios de performance spécifiques calculés. En utilisant les ratios de performance technique et économique tels que l'efficacité énergétique globale, l'efficacité du réseau, la consommation d'électricité, les coûts d'investissement, les coûts de production de chaleur, les revenus générés par la vente de chaleur etc, on peut obtenir des indications concernant la performance d'une chaufferie spécifique comparée à d'autres. Le site comprend en plus un forum organisé autour de la conception et de la gestion des chaufferies bois qui donne l'occasion d'échanger des points de vue avec d'autres experts, d'envisager des améliorations possibles et de trouver des solutions à des interrogations. Le site est accessible par internet à l'adresse : www.e-wood-s.org et peut être enrichi au fil du temps.

IX.3. PARTICIPATION A DES PROJETS EUROPEENS COMME PARTENAIRE

Rhônealénergie-Environnement est souvent sollicitée par des partenaires européens pour participer à des projets et des actions et apporter son savoir-faire et ses expériences issues de la région Rhône-Alpes. Les activités dans la période passée se sont concentrées sur :

Projets dans le cadre de l'ancien programme THERMIE

- Action pour la maîtrise de l'énergie et élaboration d'un programme de développement des énergies renouvelables dans les Parcs naturels régionaux, animée par l'Institut Catalan de l'énergie en Espagne (ICAEN) (rappel cf. § VI.1.).
- Le projet "Energy Management Technologies for Towns and Municipal Quarters", en collaboration avec ZREU (Allemagne) et NEL (Ecosse) s'est soldé par un atelier de travail le 25 mai à Regensburg. Dans le cadre de ce projet, une étude de l'utilisation de la télégestion en Région a été menée, en particulier auprès de la ville de Lyon, et des contacts ont été pris avec les fournisseurs de matériels. La participation au séminaire national organisé par l'ADEME les 8 et 9 mars a permis de remettre à jour les informations concernant ces techniques, le dernier séminaire de ce genre ayant eu lieu en 1993.

Projets dans le cadre du programme ALTENER II

- **Audit énergétique et plan de solarisation pour la Ville de Lyon**

La Ville de Gênes, en tant que proposant principal, a associé la Ville de Lyon et Rhônalpénergie-Environnement pour réaliser une action sur une meilleure prise en compte de l'énergie solaire dans les bâtiments municipaux.

Les résultats des quatre études réalisées sur la Ville de Lyon, comprenant un volet d'économie d'énergie et un volet faisabilité d'une installation solaire thermique, sont très intéressants. Différents types de bâtiments du patrimoine municipal de la Ville de Lyon ont été sélectionnés : un gymnase, un stade, un hôpital social et un internat. Les mesures d'économie d'énergie montrent le potentiel de réduction de la consommation énergétique sur ces sites. La rentabilité dans les conditions économiques actuelles n'est pas toujours assurée. La faisabilité des installations solaires thermiques prouve la possibilité de couvrir une bonne partie des besoins en eau chaude sanitaire même si l'utilisation est interrompue en été pendant une partie des vacances scolaires. Avec des subventions allant jusqu'à 60%, le temps de retour brut peut se situer en dessous de 10 ans. Les services techniques de la Ville pensent pouvoir engager les réalisations au stade et au gymnase.

Les résultats de cette action ont été présentés lors de deux ateliers de travail le 15 mai à Lyon à une soixantaine de participants. La matinée a été consacrée au thème de la gestion de l'énergie dans le patrimoine communal. L'après-midi visait l'utilisation du solaire thermique avec la présentation de réalisations, des aides disponibles et des expériences existantes à Gênes et Séville.

L'agence et un représentant des services techniques de la Ville de Lyon ont participé au séminaire organisé par la Ville de Gênes afin de promouvoir les expériences acquises dans les trois villes partenaires.

Les résultats concernant le solaire thermique ont été diffusés par l'intermédiaire d'un encart spécial dans la lettre n° 12 de Rhônalpénergie-Environnement.

- **Projet PERSEUS**

L'objectif du projet "Solar User Guide" est de produire un guide sur le photovoltaïque ciblé sur les usagers, c'est-à-dire les acheteurs domestiques comme les propriétaires des maisons individuelles, pour qu'ils aient les éléments nécessaires à leur prise de décision. Une première version du guide en anglais, rédigée avec le soutien de l'association PHEBUS, a été validée par les partenaires italiens. Après sa traduction en français, le guide a été testé auprès d'un échantillon d'utilisateurs potentiels. Suite aux remarques des lecteurs «test», le guide a été adapté et sa pertinence améliorée. Il sera disponible au début de l'année 2001 en 5 000 exemplaires.

- **Collect Biogas (rappel cf. § V.3.2.)**

IX.4. MONTAGE DE PROJETS EUROPEENS EN 2000

La proposition soumise dans le cadre d'ALTENER II par l'agence de Norrbotten (Suède) intitulée "Promotion des petits réseaux de chaleur fonctionnant au bois énergie" a été retenue par la Commission Européenne. La négociation contractuelle est en cours.

D'autres propositions présentées dans le cadre de SAVE ou du 5^{ème} PCRD n'ont pas été sélectionnées.

Deux autres dossiers ont été présentés dans le cadre du programme LIFE fin octobre. Ils sont en attente de réponse.